



# MUTATIONS

LA FÉMINISATION D'UNE PROFESSION  
EST-ELLE LE SIGNE D'UNE BAISSSE  
DE PRESTIGE ?



Marlaine Cacouault-Bitaud

LES CARRIÈRES FÉMININES :  
CONTINGENCE OU PROJET ?



Armelle Testenoire



# LA FEMINISATION D'UNE PROFESSION EST-ELLE LE SIGNE D'UNE BAISSE DE PRESTIGE ?

Marlaine Cacouault-Bitaud

**L**a féminisation d'un métier ou d'une profession désigne généralement l'augmentation du nombre des femmes dans une activité déterminée<sup>1</sup>. Toutefois, une première distinction s'impose : cette notion est utilisée quand la participation féminine reste limitée (mais sa progression constitue un changement notable) et lorsqu'elle s'accroît au point que les hommes, à leur tour, deviennent minoritaires. Les ingénieurs et cadres techniques d'entreprise qui comptent 13% de femmes en 1994 (6,4% en 1982) (INSEE, 1995) s'opposent à cet égard aux professeurs de lycée dont le taux de féminisation est passé de 27% en 1930 à 58% en 1965 (Chapoulie, 1987). Autre exemple, qui montre bien que l'accès des femmes à une fonction s'effectue selon des modalités diverses, celui de la magistrature. En effet, la mixité du corps est autorisée par la loi à partir de 1946 seulement, mais les effectifs féminins augmentent rapidement et dans des proportions considérables : les femmes représentent la moitié des magistrats au seuil de l'an 2000, contre 6% en 1959 (Bodiguel, 1992).

Pourtant, la récurrence de la corrélation établie entre "féminisation" et "dévalorisation" d'une profession,

<sup>1</sup> Nous considérons ici le processus d'insertion des femmes dans une activité exercée par des hommes uniquement à un moment du temps, sans préjuger des modalités de cette insertion. Par ailleurs, des activités sont construites comme "féminines" au cours d'une période donnée. Cf. Perrot (1987) et Gardey (1999).

contraste avec l'hétérogénéité des domaines concernés. On tire la sonnette d'alarme à propos de l'enseignement, où la légitimité des femmes est proclamée dès la fin du XIXe siècle (Cacouault, 1999) et des professions libérales dont la féminisation suit un rythme plus lent, avec de fortes disparités selon la "famille" de professions. En 1995, 20% des généralistes sont des femmes, 12% des vétérinaires ou des architectes, 41% des avocats (Kaminske, 1995). Tout se passe comme si la dépréciation des métiers féminins (secrétaire, infirmière, assistante sociale) (Perrot, 1987), s'étendait à des activités au statut plus élevé dont les femmes ont été d'abord exclues, où elles ont longtemps fait figure d'exceptions ou de minorité spécifique en raison des diplômes exigés et des freins institutionnels.

Ainsi dans les années cinquante et soixante, des prises de position émanant d'associations professionnelles ou d'organismes officiels oscillent entre la déploration et la résignation. Le Substitut général de la Cour d'appel de Paris invoque en 1955 la nature des femmes d'une part (elles "sont inaptes à exercer nos fonctions d'autorité"), l'action délétère qu'elles ne manqueront pas d'avoir, d'autre part, sur l'image du corps judiciaire empreinte de sérieux et de gravité<sup>2</sup>. Quant à la Commission de l'Education nationale, elle arrête sa position dans un rapport préparatoire au VIe Plan : "la nécessité de la qualité du recrutement, compte tenu du nombre des candidats des deux sexes, a conduit la Commission à admettre une féminisation accrue"<sup>3</sup>. L'ambivalence est d'autant plus forte que le titre le plus élevé, celui d'agrégé, est obtenu par une majorité de femmes<sup>4</sup>.

Des analyses d'historiens ou de sociologues viennent corroborer les craintes des collègues masculins et de ceux qui contrôlent les procédures d'accès à une position exigeant des titres universitaires. Pour Antoine Prost, la féminisation du secondaire "témoigne d'un statut social diminué" et "de la mutation du métier qui apparaît comme un métier parmi d'autres, et non plus comme une vocation supérieure à laquelle se consacraient des intellectuels désintéressés". L'historien a cependant montré dans un chapitre antérieur que les professeurs hommes n'étaient que des "demi-bourgeois", des boursiers plus souvent que des héritiers<sup>5</sup>. Dans le même esprit, les analyses de Pierre Bourdieu induisent l'idée que la capacité d'une profession à résister au déclassement se mesure à son pouvoir d'endiguer le flot des candidatures féminines. Il met en exergue le cas des professions libérales qui "au prix d'une politique délibérée de *numerus clausus*, ont pu limiter l'accroissement numérique et la

<sup>2</sup> Boigeol (1996), pp. 107-129. Extrait du Rapport p. 107.

<sup>3</sup> Norvez (1977), p. 140, souligne un passage des Rapports des Commissions du VIe Plan, *Education*, Paris 1971, p. 136.

<sup>4</sup> Norvez, op. cit., p. 124 à 137 : en 1974/75, 56% des agrégés âgés de 35 à 39 ans et 57% des 25-29 ans sont des femmes, 64% des hommes et 69% des femmes professeurs de type lycée ont moins de 40 ans.

<sup>5</sup> Prost (1968), p. 455 et Chapitre XV.

<sup>6</sup> Bourdieu (1979), p. 152.

féminisation"<sup>6</sup>.

Les propos relevés jusqu'à maintenant, sont-ils partie intégrante d'un système de représentations exprimant - et rationalisant - la crainte d'une remise en cause des relations dissymétriques entre les sexes sur lesquelles repose toute organisation sociale (Héritier, 1996) ? Les anthropologues mettent l'accent sur la permanence des représentations du féminin, défini par opposition au masculin et situé plus bas sur une échelle de valeurs. Une profession féminisée se trouverait d'emblée discréditée et les positions les plus élevées dans la sphère du pouvoir économique et politique resteraient inaccessibles aux femmes, condition sine qua non pour éviter une baisse de prestige<sup>7</sup>. Nous envisageons sous cet angle-là, dans une première partie, l'accès des femmes aux positions moyennes et supérieures à partir du XIXe siècle.

Dans un deuxième temps, nous montrerons que les images et les interprétations négatives qui sont élaborées chaque fois qu'une activité valorisée cesse de constituer un privilège masculin, expriment une vision dépassée ou mythique d'une profession, révèlent des contradictions et des évolutions à différents niveaux. Nous nous appuyons sur des travaux d'histoire et de sociologie qui analysent simultanément les modalités de la féminisation et des changements d'ordre institutionnel, économique et technique. En postulant que l'augmentation des effectifs féminins ne signifie pas a priori une déqualification et une baisse du statut social, on se donne les moyens d'analyser l'ensemble des transformations qui se produisent. Certaines comportent des aspects problématiques pour la profession, pour celles et ceux qui l'exercent et par rapport à des intérêts collectifs plus larges, ils ne disparaîtraient pas miraculeusement si le taux de féminisation baissait.

Enfin, nous tenterons une synthèse des deux approches en tenant compte du fait que des domaines sexués se reconstituent dans des espaces mixtes. Les spécialités et les modes d'exercice les plus féminisés seraient alors perçus comme dévalorisés (relativement s'entend) ou convenant mieux à des femmes. Plusieurs questions se posent alors : le discours sur la dévalorisation a-t-il désormais pour but de défendre des îlots "masculins" ? Est-il en passe de devenir caduque, ces bastions disparaissant les uns après les autres ? Des femmes revendiquent-elles la possibilité de conserver ou d'aménager des situations "féminines" dont la valeur reposerait sur d'autres critères que le prestige ou le niveau de revenus ?

<sup>7</sup> Le terme profession désigne ici une activité qui exige des diplômes supérieurs et dont l'accès est régi par une forme de sélection contrôlée par des corps de professionnels. La position renvoie à des fonctions, des spécialités, des postes hiérarchisés.

## 1. LES FILLES DE PANDORE

### *Celles par qui le scandale arrive*

Selon la formule de Claude Levi-Strauss, "les raisons inconscientes pour lesquelles on partage une croyance sont fort éloignées de celles qu'on invoque pour les justifier"<sup>8</sup>. Des cadres de pensée très anciens survivent, au-delà des sociétés où ils ont trouvé une expression particulière dans l'art et dans la coutume. Ainsi, l'image de la femme par qui le malheur est arrivé est popularisée par Hésiode dans *Les travaux et les jours* : "La race humaine vivait auparavant sur la terre à l'écart et à l'abri des peines, de la dure fatigue, des maladies douloureuses, qui apportent le trépas aux hommes. Mais la femme (Pandore) enlevant de ses mains le large couvercle de la jarre, les dispersa par le monde et prépara aux hommes de tristes soucis"<sup>9</sup>.

Les thèmes de la dégradation et du danger sont maintes fois réutilisés dans les discours sur les femmes diplômées<sup>10</sup> qui accèdent à un emploi de fonctionnaire, à une profession libérale ou aux postes de cadres dans les administrations depuis le XIXe siècle jusqu'à l'époque actuelle.

### *Tant qu'il y aura des femmes : emplois déqualifiés et concurrence déloyale*

En 1840, on compte 953 directrices des postes sur 1553 titulaires (Thuillier, 1988). Les hommes ont peur que, désormais, les usagers sous-estiment les exigences de qualification : "*Tant qu'il y aura des femmes*, le public ne voudra pas croire qu'il faille, pour administrer un bureau de postes, d'autres connaissances que celles d'un marchand de tabac". En outre, employer des femmes dans les administrations, équivaut, selon Camille Sée, à introduire dans ces lieux paisibles "un élément de versatilité et de division". Autrement dit, le motif du loup dans la bergerie se décline au féminin. La femme est si "gracieuse" que "toutes les carrières s'ouvrent devant elle, son avancement est très rapide", parce qu'elle s'emploie à séduire le berger ("ses fautes, ses omissions n'en sont pas lorsqu'elle a pour chef un homme")<sup>11</sup>. Les titulaires légitimes du poste sont donc affrontés à une concurrence déloyale. La nature singulière des femmes, agitées par les soubresauts de l'utérus (Berriot-Salvadore, 1991), est un élément perturbateur qui rend leur éviction souhaitable, mais elles ne sont pas seulement victimes de leur anatomie. Magiciennes redoutables, elles distillent leurs filtres à des supérieurs envoûtés.

<sup>8</sup> Levi-Strauss (1958), pp. 3-33, sur la spécificité et la complémentarité de l'ethnologie et de l'histoire.

<sup>9</sup> Texte établi et traduit par Paul Mazon, Paris, "Les Belles Lettres", 1967, p. 89.

<sup>10</sup> Les diplômes qui permettent d'occuper des positions moyennes dans le tertiaire sont d'abord les brevets, vu l'absence de préparation officielle au baccalauréat avant 1924. En 1905, 0,04% des bacheliers sont des femmes, 12% en 1920, cf. Christen-Lécuyer (2000), pp. 35-50.

<sup>11</sup> Thuillier (1988), cite *L'Echo des ministères* qui reflète l'opinion du personnel masculin, p. 20 et 21 et le Discours de Camille Sée du 19 janvier 1880 à la Chambre, p. 18.

La question de la qualification et des possibilités de promotion est donc centrale dans la polémique engagée. En effet, les hommes sont prêts à laisser aux femmes les emplois d'auxiliaires, dans les ministères notamment, en raison de leurs aptitudes innées. Quand elles occupent les mêmes postes que le personnel masculin, aux échelons moyens ou supérieurs de la hiérarchie, leurs émoluments sont inférieurs, qu'il s'agisse des services télégraphiques ou de l'enseignement<sup>12</sup>. Ces mesures permettent de différencier des fonctions qui deviennent mixtes en créant un équivalent féminin dévalorisé (ou de moindre valeur). Ainsi, les institutrices sont-elles minoritaires dans le corps d'inspection, dont les professeurs femmes demeurent exclues jusqu'à la dernière guerre (Mosconi, 1994). La "nature délicate et fragile" des enseignantes les empêche de satisfaire aux "exigences de la visite des écoles et de l'administration", la qualité de mère de famille leur interdit de parcourir les routes et de fréquenter les auberges<sup>13</sup>. Or le célibat des premières institutrices et des professeurs femmes est un phénomène reconnu par les autorités elles-mêmes.

Les portraits de directrices des postes, brandis comme des épouvantails pour discréditer les nouvelles recrues, renvoient justement aux divers états de la femme, la vieille fille, la courtisane et la mère de famille. Les unes présentent un déficit de féminité, c'est la directrice "mâle" restée célibataire, les autres un excès, c'est la mondaine ou la directrice "pot-au-feu" qui s'occupe en même temps du bureau et du ménage. Dans tous les cas, la position professionnelle confiée à une femme ainsi que les responsabilités afférentes se trouvent diminuées, voire ridiculisées par des figures qui s'apparentent à des rites de conjuration. Ces portraits sont d'ailleurs proposés en miroir à toutes les diplômées qui entrent dans des professions qualifiées, tout particulièrement celui de la laissée pour compte (Dauphin, 1991).

### *Seules et contraintes de travailler*

En effet, plus la position est élevée, plus la professionnelle est identifiée à une "femme seule" qui "doit" travailler. C'est ainsi qu'elle devient acceptable. Le discours progressiste tire parti de cet argument pour justifier le recrutement d'un personnel féminin dans la fonction publique, ou bien parce que la mixité est interdite, ou bien parce que les carrières de l'Etat n'attirent pas suffisamment les hommes. Toutefois, on refuse aux postulantes des emplois de rédacteurs jusqu'en 1914, en prétextant la non-satisfaction aux obligations militaires ; de peur, en réalité, qu'elles n'obtien-

<sup>12</sup> Sur les revendications des femmes et les promotions dans l'encadrement moyen, voir Bachrach (1987). Les institutrices obtiennent les mêmes rémunérations que les hommes en 1919, les professeurs femmes en 1924.

<sup>13</sup> Congrès de l'enseignement primaire en 1889, Mr. Mathieu, inspecteur, in Delhome, Gault et Gonthier (1980), pp. 60-62.

nent l'égalité avec le personnel masculin et les postes d'encadrement les plus élevés. L'augmentation du niveau de diplôme (il existe une minorité de bachelières et de licenciées) joue déjà le rôle du cheval de Troie (Battagliola, 2000). La solution dans les premières décennies du vingtième siècle est d'écarter les "vraies" femmes (mariées et mères de famille) et d'accepter quelques célibataires dont on nie la féminité, autant que faire se peut. Toutes différences gardées, ces concessions rappellent la relative égalité avec les hommes dont bénéficient les femmes ménopausées dans les sociétés traditionnelles (Jonckers et al., 1999).

C'est donc la féminisation de l'emploi ou de la profession, au sens quantitatif et qualitatif, qui est redoutée. En effet, le physique de l'emploi ne serait plus seulement masculin. Des styles de comportement divers se trouveraient adoptés, condamnant, à terme, une situation de monopole et faisant basculer éventuellement l'activité du côté du genre féminin. On peut voir là, également, une peur de la dé-naturalisation de l'activité rémunérée, la présence de corps sexués, voire d'agents socialisés différemment à une époque de leur vie, n'étant plus déterminante pour définir les compétences requises dans l'exercice de la profession. L'attitude consiste alors, nous l'avons vu précédemment, à renvoyer les femmes à une hyperféminité. Au moment où quelques diplômées d'études médicales ou juridiques accèdent aux professions libérales, dès la fin du XIXe siècle, Camille Sée se félicite, là encore, que les jeunes filles nanties d'un brevet de docteur en médecine soient "des exceptions", car "nous aurons toujours assez de docteurs femelles!"<sup>14</sup>. Le prestige du docteur serait atteint dans le cas où des femmes porteraient ce titre, étant donné leur nature qui garde quelque chose d'animal. Moins dépendant de son enveloppe corporelle, le médecin homme traite la maladie avec la neutralité de l'expert. En outre, il est peu prudent d'initier les femmes aux secrets de la science et de les laisser manipuler des substances vénéneuses. La scientifique ou la doctoresse dévoyée qui commet un crime est un topos de la littérature anti-féministe à l'époque où l'on inaugure des lycées de jeunes filles (Mayeur, 1977).

Néanmoins, la médecine, à l'instar de l'enseignement, apparaît comme plus "féminisable" que les professions juridiques. Soigner est tout de même une vocation féminine. Les réticences portent sur la position occupée, subordonnée pour les infirmières, dominante pour les médecins, mais un compromis s'avère possible : accepter que la femme se masculinise en entrant dans un domaine jusque-là réservé aux hommes et que l'identité de genre du métier soit moins évi-

<sup>14</sup> Thuillier, op. cit., P.18. Id. pour la remarque de Camille Sée sur les avocates.



dente et stable. En revanche, le Ministre souhaite que l'École de droit reste fermée aux étudiantes ("je n'éprouve nul besoin d'avoir des avocats femelles"), car les juristes sont par définition des "hommes de loi". Quand Jeanne Chauvin demande à prêter le serment d'avocate en 1897, la Cour d'Appel de Paris invoque le fait qu'il s'agit d'un "office viril, au sens du droit romain", bien que les textes réglementaires n'aient pas prévu l'exclusion des femmes<sup>15</sup>. C'est l'absence de droits politiques qui est en cause, pourtant les diplômées sont admises à plaider à partir de 1900 car il est plus difficile de leur refuser une légitimité dans une activité libérale, indépendante, que dans les fonctions de magistrat où juges et procureurs représentent le Ministère public.

Enfin, comme nous l'avons suggéré plus haut, les analyses des sociologues n'échappent pas à l'influence de l'asymétrie sexuelle (Guillaumin, 1981). Emile Durkheim, fervent partisan de l'instruction généralisée et de l'école laïque, pour qui l'accès des filles à l'enseignement secondaire est souhaitable, se rallie à des thèses évolutionnistes pour le moins douteuses. Il n'hésite pas à citer le Dr. Lebon qui soutient que plus on avance dans le temps, plus "le volume du crâne de l'homme et de la femme présente des différences considérables en faveur de l'homme" ; cette inégalité est particulièrement manifeste si l'on examine "les crânes des Parisiens contemporains (...) et des Parisiennes"<sup>16</sup>. Il suffit de franchir un pas pour attribuer aux unes et aux autres des fonctions différenciées et hiérarchisées dans la société à l'aube du XXe siècle.

<sup>15</sup> Mme Marie-Claude Calot, Juge au Tribunal d'Instance de Rambouillet, dans son Discours de Rentrée solennelle, *Les Annonces de la Seine*, N° 8, 30 janvier 1997.

<sup>16</sup> Durkheim (1930), p. 21, Edition "Quadrige", 1996. Il s'agit de Gustave Le Bon, *L'homme et les sociétés*.

### *La caution scientifique ou la bénédiction du sociologue*

Durkheim reconnaît le caractère historique des différences physiques et morales entre sexes, mais la cohésion de la famille et de la société exige qu'ils demeurent solidaires en se consacrant à des occupations séparées<sup>17</sup>. Chez des peuples "sauvages", on peut voir "la femme" qui "se mêle à la vie politique" et ressemble physiquement à l'homme. Avec les progrès de la civilisation et de la culture, elle "s'est retirée des affaires publiques" et "sa vie s'est concentrée tout entière dans l'intérieur de la famille". Sa douceur, fonctionnelle, est un trait distinctif, acquis au cours d'une longue histoire. Certes, la prolongation de la scolarité modifie les aptitudes des femmes et le rapport au travail rémunéré. Les filles de la bourgeoisie peuvent accéder à un savoir spécialisé et même à une profession, à condition d'œuvrer dans un domaine dont les hommes sont traditionnellement absents ou qu'ils désertent. Le raisonnement aboutit à justifier l'existence de

<sup>17</sup> Cf., Portis (1991), pp. 67-77. Selon cet auteur, "Durkheim utilise la critique sociologique pour préserver une conception réactionnaire des rapports entre hommes et femmes".

professions féminines ou d'enclaves féminines et masculines à l'intérieur d'un domaine d'intérêt et de compétence.

Dans la deuxième moitié du XXe siècle, les derniers obstacles opposés à l'entrée des femmes dans les professions supérieures sont levés : le droit de voter et d'être éligible leur est concédé et elles accèdent, graduellement, à toutes les filières d'études. Aussi, la part des femmes a-t-elle augmenté plus rapidement que celle des hommes chez les cadres et les membres des professions libérales (Maruani, 2000). Nous allons voir comment les différences qui marquent le processus de féminisation selon l'activité concernée, influent sur le rapport établi entre féminisation et dévalorisation et sur la manière dont cette relation est construite.

### *Les résistances à la féminisation dans la deuxième moitié du XXème siècle*

Cette relation est d'autant plus affirmée que la supériorité numérique des femmes ou une égale représentation des deux sexes est observable. Les enseignantes de lycée sont présentées comme des "bourgeoises" qui travaillent pour un salaire d'appoint, compromettant par là même les efforts de la corporation pour obtenir une meilleure reconnaissance sociale (Cacouault, 1987). Les magistrats, à l'instar des professeurs, voient dans leurs collègues "des épouses de cadres supérieurs, pour qui le salaire n'est pas un souci" (Boigeol, 1993). Ces fonctionnaires, en résumé, perçoivent l'arrivée en force des femmes, et maintenant des femmes mariées, comme affaiblissant leur position dans les négociations avec l'État. Les récriminations sur la nature féminine sont remplacées par des considérations d'ordre sociologique, plus acceptables dans un contexte où les capacités intellectuelles et professionnelles des diplômées sont vérifiées, d'une part, où d'autre part la promotion des femmes devient un objectif des pouvoirs publics et des entreprises. Aussi, les thèmes de la femme dangereuse parce qu'émotive et séduisante et celui de la "vocation domestique" développés dans la magistrature au cours des années cinquante, sont-ils abandonnés au profit d'un argumentaire qui prône une répartition équilibrée des postes, au nom de l'intérêt collectif. En 1992, le président de jury du concours observe dans son rapport que "le phénomène (de féminisation) n'est pas sain du point de vue de l'équilibre social" (Boigeol, 1993). Le discours progressiste sur la parité est en quelque sorte retourné, dans une perspective qui rejoint celle de Durkheim : limitons nous à accueillir 50% de femmes, une féminisation plus importante deviendrait un obstacle à l'accomplissement des missions. Les

enseignantes sont accusées de manquer d'autorité face à des élèves "difficiles"<sup>18</sup>, les juges et les avocates de favoriser les mères dans les divorces (Sullerot, 1992). Les médecins ou les vétérinaires femmes mettent en péril la santé des vivants en refusant de s'installer dans une commune rurale<sup>19</sup>. Elles représentent 30% environ des jeunes praticiens, ce qui apparaît comme un seuil critique, annonciateur d'un raz-de-marée. Dans tous les cas, la féminisation est constituée en problème et "les femmes" sont tenues pour responsables des dysfonctionnements dans la profession ou, tout au moins, de la détérioration de son image. L'opinion est sensible à ce type de discours, étant donné que la justice, l'éducation ou la santé sont l'affaire de tous dans une société démocratique. Parallèlement, leur "différence" est constatée, des propositions sont formulées pour leur réserver un traitement original ou tirer parti de qualités "spécifiques".

Nous allons confronter ces propos alarmistes à des données portant sur les voies d'accès à l'enseignement, à la magistrature et aux professions libérales, sur les caractéristiques sociales et les conditions d'exercice des professionnels. Les critères sur lesquels s'appuient les statisticiens pour distribuer les groupes socioprofessionnels sur une échelle de prestige sont nombreux, par ailleurs ils se combinent de multiples façons et évoluent dans le temps (Desrosières et al., 1983). Certaines catégories bénéficient de revenus importants sans posséder pour autant des diplômes élevés, d'autres sont riches en capital scolaire et culturel, mais affichent un niveau de vie moyen. Enfin, le "dosage des divers types d'atouts" varie chez celles qui en possèdent plusieurs et connaît des recompositions au fil des ans. Dans les professions intellectuelles, le diplôme conditionne l'accès au corps et lui confère un certain prestige ; les exigences diminuent-elles à mesure que le taux de féminisation augmente ? Observe-t-on une baisse des rémunérations absolue ou relative ? Enfin, les tâches sont-elles devenues plus ingrates ? L'autonomie, consubstantielle à ces activités, est-elle menacée ?

<sup>18</sup> *Le Monde de l'Education* n° 284, septembre (2000), "Trop de femmes profs ?", p. 50.

<sup>19</sup> Professeur M. Lapras : "devrons-nous bientôt établir des quotas pour préserver un minimum de places pour les garçons ?", *Revue de l'Ordre des vétérinaires*, 1998 et F. Baysse du Syndicat national des vétérinaires à propos des communes rurales, *La Dépêche vétérinaire*, novembre 1998.

## **II. FÉMINISATION ET CHANGEMENT DANS L'EXERCICE DES PROFESSIONS**

### *Les professions de l'enseignement : le mythe d'un âge d'or*

Christian Baudelot et Roger Establet (1971) réfutent la thèse de la dévalorisation d'une profession féminisée, celle d'enseignant dans le primaire, après la deuxième guerre

mondiale. Certes, il s'agit d'une profession moyenne, mais le cas est exemplaire. En effet, la présence minoritaire des hommes n'est pas un phénomène récent (les institutrices forment 62% du corps en 1923, 67,2% en 1939) et c'est seulement dans les années soixante qu'on l'interprète comme un signe de déclin. Or, les instituteurs n'ont pas subi une "prolétarianisation" ou un déclassement à ce moment-là, bien au contraire. En effet, l'idée d'un âge d'or est un mythe au regard des conditions matérielles de vie et d'exercice au début du siècle (Ozouf, 1973). En outre, après 1940 le baccalauréat est exigé pour enseigner dans le primaire. Ce diplôme est détenu par 5,4% d'une classe d'âge en 1950/51 (12,2% en 1965/66). Il s'agit, par conséquent, d'un titre rare. De surcroît, l'accès au métier représente pour des hommes de milieux modestes une promotion importante. L'origine sociale des institutrices est plus élevée, une comparaison entre les professions exercées par les pères et par les filles montre, néanmoins, que la majorité d'entre elles effectuent une promotion individuelle. Enfin, "79,3% des fils d'instituteurs" sont scolarisés à 19 ans pour "76,3% des fils de cadres supérieurs et 17,8% des fils d'ouvriers qualifiés", ce qui augure bien de leur avenir.

Le prestige des instituteurs et des institutrices au début du siècle tenait essentiellement à la mise en œuvre par l'État d'une politique de laïcisation et d'instruction généralisée. S'ils ont le sentiment, y compris les femmes, de subir une baisse du statut professionnel et social (Berger 1979, Charles 1984), le taux de féminisation élevé, 78,6% en 1999 (MEN 2000), n'est pas en cause. C'est la place de l'école élémentaire qui a changé, avec l'allongement des études. Parallèlement, la proportion des diplômés dans la société française a augmenté, ce qui enlève aux enseignants du primaire un trait distinctif et complique parfois les relations avec les parents des élèves. Depuis 1991, le recrutement s'effectue par concours parmi les titulaires d'une licence et les professeurs d'école sont assimilés aux certifiés du secondaire. Cette revalorisation n'a pas entraîné de modification dans la répartition selon le sexe, bien au contraire.

Chez les professeurs de lycée, la féminisation atteint son apogée entre 1965 et 1971 (Cacouault, 1987). Le corps enseignant s'est renouvelé, beaucoup d'étudiantes ont passé les concours avec succès, à un âge plus précoce dans l'ensemble que leurs homologues masculins (Norvez, 1977). La sélection a été plus forte pour les femmes que pour les hommes, les épreuves n'étant pas communes aux deux sexes (Chapoulie, 1987). Enfin, l'origine sociale s'est élevée à mesure que la proportion des femmes augmentait. Comment des ensei-

gnantes très sélectionnées, notamment dans les disciplines scientifiques, issues en majorité des couches moyennes et supérieures<sup>20</sup> peuvent-elles constituer un signe ou un facteur de dévalorisation de la profession ? Si l'on avait affaire à une majorité d'hommes possédant des caractéristiques socioprofessionnelles identiques, entendrait-on le même discours ? On va nous rétorquer qu'il s'agit bien d'une fiction, ces hommes-là occupent des postes plus rentables et "abandonnent" l'enseignement à leurs sœurs et à leurs épouses. Il n'est pas question, ici, de passer sous silence l'inégale répartition des femmes et des hommes dans l'emploi, à réussite scolaire et universitaire comparable (si ce n'est meilleure du côté des femmes). Néanmoins, une démarche qui tient pour acquise la "dévalorisation" d'une profession qui se féminise, reste aveugle à des changements d'une portée considérable et s'en remet à des explications simplificatrices.

Les enseignantes du secondaire sont présentées comme un groupe dominé en raison du secteur où elles travaillent, leur engagement professionnel équivaut à un marché de dupes. Les changements observables par rapport à la génération des mères (accès à l'autonomie par le salaire, possibilité d'exercer un métier intellectuel et d'enseigner toutes les disciplines, affirmation d'une légitimité auprès des jeunes) sont ignorés ou minimisés. Les diplômées d'origine modeste effectuent une promotion dans les limites autorisées par la structure des capitaux détenus et par l'état du système d'enseignement. Or, parmi les femmes âgées de 45 à 54 ans en 1990, 4,2% seulement possèdent un diplôme supérieur. De surcroît, 5% de la population féminine occupée appartient à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures en 1982 (9,3% en 1994), la plupart sont des professeurs. En résumé, l'interprétation du phénomène de féminisation varie selon les termes mis en rapport dans les comparaisons. Par ailleurs, la vision misérabiliste de l'accès des diplômées au professorat s'appuie sur les difficultés inhérentes à la mutation opérée dans le secteur de l'éducation, soit le passage d'un enseignement malthusien à une école secondaire ouverte à tous.

En effet, lorsqu'on dit qu'une profession se dévalorise, c'est par rapport à une situation antérieure supposée plus brillante. Comment situer cet état de grâce, à partir de quels critères ? Si l'on considère la dimension restreinte d'un corps professionnel, certes l'entre-deux guerres est une période faste pour les professeurs. La proportion d'agrégés est importante, elle va baisser régulièrement après 1945. Toutefois, Antoine Prost hésite à conclure que la qualification était meilleure et la situation matérielle plus florissante

<sup>20</sup> Selon l'enquête FQP de 1970, environ 40% des enseignantes agrégées et certifiées ont un père qui appartient aux catégories supérieures, 36% en 1993 ; cela vaut pour un quart des hommes en 1970, 18% en 1993. Cf. Cacouault-Bitaud (1998).

dans le passé, étant donné la précarité des comparaisons et l'absence de travaux scientifiques. Il maintient cependant que le second degré s'est "dégradé" et que la féminisation du personnel enseignant en est une preuve flagrante : les hommes, surtout "les ambitieux", quittent un bateau en perdition. Ces remarques sont peu flatteuses pour le personnel masculin : il enseigne faute de mieux, avec des collègues femmes plus bourgeoises qui se retrouvent, en raison de leur sexe, dans un métier dévalué. Une distinction apparaît en filigrane entre les hommes vraiment masculins (Singly de, 1993) et les autres, dominants par leur appartenance de sexe, dominés dans l'univers professionnel. En fin de compte, la "crise" est générale, crise de l'enseignement, crise des vocations. La féminisation est réinterprétée à la lueur de ce "concept vide", "prêt-à-porter stéréotypé qui ne constitue plus que l'ultime recours au lancinant désarroi des diagnostics et des pronostics" (Béjin et Morin, 1976).

Cette vision globalisante empêche de distinguer les évolutions qui constituent une perte ou un bénéfice et d'expliquer les dysfonctionnements qui affectent la représentation que les femmes et les hommes ont de leur statut. Ainsi, les situations d'enseignement dans les lycées et les collèges sont hétérogènes, la qualification des professeurs, les modes de reconnaissance de cette qualification, le niveau de rémunération ont connu des évolutions qui ne sont pas toutes négatives (Frusta-Gissler et Legagneux, 1994). Enfin, des facteurs économiques et sociaux que l'école ne peut maîtriser, d'une part, des politiques insuffisamment évaluées quant à leurs effets pervers d'autre part, fragilisent la profession (Broccolichi et Oeuvrard, 1993). Dans ce contexte, les enseignantes se voient reprocher les succès scolaires de leurs enfants et une tendance à privilégier les relations avec les élèves et les parents des classes moyennes, au détriment des familles populaires (Léger, 1983 ; Careil, 1998). En revanche, l'accent n'est pas mis sur leur investissement dans la recherche pédagogique (les hommes ont plus d'activités syndicales et politiques) et sur la charge de travail "éducatif" assumé dans la sphère publique et privée. Ce travail est pourtant considéré comme un enjeu majeur pour les individus et la société dans tous les pays.

### *Juges et avocates : la conspiration des dames en noir*

Les observations de Jean-Luc Bodiguel sur les magistrats font écho aux remarques d'Antoine Prost concernant les professeurs : la féminisation de la magistrature est plus récente, mais, dans les deux cas, le "désintérêt" des hommes pour la

fonction est dûment souligné. Le corps judiciaire se trouve-t-il pour autant dévalorisé ? Le prestige d'un corps, pour l'auteur cité, n'est pas lié à la proportion d'hommes ou de femmes qui en font partie, mais "à l'importance que revêt sa fonction dans l'organisation sociale"<sup>21</sup>. Il évoque la baisse de prestige subie par l'armée, qui compte pourtant une minorité de femmes. La magistrature aussi a perdu de sa majesté, mais cette évolution s'inscrit dans un mouvement général de contestation de l'autorité. Les réticences ou l'hostilité des collègues hommes par rapport à la féminisation s'expliquent par des clivages sociaux (on a déjà rencontré ce phénomène chez les enseignants) et générationnels. Les magistrats sont issues de milieux plus aisés que leurs collègues, elles se marient moins souvent, mais leurs conjoints appartiennent aux catégories supérieures, magistrats, membres des professions libérales, ingénieurs et cadres du privé, fonctionnaires de catégorie A (Boigeol, 1993). En revanche, les épouses ont des professions plus variées, on rencontre parmi elles des employées, des infirmières ou des assistantes sociales et des femmes qui ne travaillent pas. Depuis une quinzaine d'années, le magistrat dont l'épouse se consacre au foyer et à l'éducation des enfants inspire la pitié plutôt que l'envie. Pour Anne Boigeol, "non seulement les femmes contribuent à limiter le déclassement social, mais, par leurs alliances matrimoniales... elles apportent une ouverture sur des milieux non familiers aux magistrats"<sup>22</sup>. Cette ouverture n'est pas toujours bien vue par les hommes. Quant au parcours scolaire des auditrices de justice, il se caractérise par une réussite supérieure à celle de leurs homologues masculins. Néanmoins, comme nous l'avons constaté pour les agrégations (Cacouault, 1998), le taux de féminisation des admis au concours de la magistrature est inférieur à celui des présentés. Les jurys essaient-ils de limiter la féminisation ? Cette hypothèse n'est pas exclue, mais il semble également que certaines épreuves valorisent un brio "masculin" alors que les filles se retranchent davantage derrière des connaissances de type scolaire. Quoi qu'il en soit, elles forment 60 à 70% des promotions dans les années quatre-vingt-dix.

Puisque les magistrates recrutées depuis une trentaine d'années ne ternissent pas l'image du corps, si l'on se réfère à l'origine sociale et aux diplômes, d'autres éléments sont-ils une cause de déclin relatif pour la profession ? Les hommes craindraient, par ricochet, que la présence féminine accélère le processus. Elle attire moins le respect, prétendent-ils, elle remet en question le statut de pourvoyeur de ressources qui veut que les services rendus par des hommes soient convenablement rémunérés.

<sup>21</sup> Bodiguel (1991) p. 180.

<sup>22</sup> Boigeol(1993) p. 494.

De fait, la magistrature connaît une crise du recrutement dans les années cinquante (Boigeol, 1989), les jeunes gens nés dans le milieu judiciaire montrent peu d'enthousiasme à endosser la robe, ou ils choisissent le barreau. La reproduction du corps implique désormais de faire appel aux membres de l'administration et des services publics, dépourvus de capital social (à la différence des lignées de magistrats) mais promus grâce à l'école et aux diplômes. Cette situation résulte à la fois d'une dégradation des conditions d'existence matérielle des magistrats entre les deux guerres et d'une transformation du mode de formation et de recrutement à la fin des années cinquante. Le Centre d'études judiciaires, créé en 1958, deviendra en 1970 l'École de la magistrature. Il concrétise l'idée d'une redéfinition de la formation et du mode d'accès qui aligne, en quelque sorte, les fonctions de magistrat sur les autres positions supérieures de la fonction publique. La réussite d'épreuves dans le cadre d'un concours conditionne l'accès à la formation professionnelle. Bien intégrées dans les facultés de droit, les étudiantes sont en mesure d'entrer en compétition avec les étudiants et cela d'autant plus qu'elles bénéficient, en général, du soutien d'une famille où les deux parents ont suivi des études et travaillent souvent dans le secteur public. Le modèle en vigueur dans l'enseignement s'introduit dans l'univers de la justice et offre aux bonnes élèves de milieu moyen ou favorisé une alternative au professorat. Il n'y a donc pas de relation de cause à effet entre la féminisation et une évolution du corps judiciaire qui a été perçue par ses membres les plus attachés à la "tradition" (la socialisation dans une famille de magistrats était plus importante que la spécialisation universitaire) comme une dévalorisation. A l'époque où les hommes sont majoritaires, les magistrats se trouvent affrontés à des contradictions puisqu'ils souhaitent une revalorisation des rémunérations et une démocratisation du corps. Or, cette démocratisation passe par l'institution du concours, qui contribue à la féminisation.

Par ailleurs, le juge est confronté désormais à une justice "de masse" (Boigeol, 1997), ce qui n'est pas sans rappeler la situation des enseignants. La montée du divorce et le recours de plus en plus fréquent à l'action judiciaire dans les conflits de la vie quotidienne créent une surcharge de travail, l'augmentation de la petite délinquance y contribue également. Les magistrats instruisent dans l'urgence des affaires qui leur fournissent "peu d'occasions de briller par des constructions juridiques toutes en finesse... où il faut parfois sacrifier la qualité au rendement. L'autorité du juge se trouve quelque peu banalisée dans ce type de justice"<sup>23</sup>. Cette bana-

<sup>23</sup> Boigeol (1997), p. 27.



lisation nuit au prestige et explique, dans une certaine mesure, que des candidats masculins potentiels cherchent refuge dans des positions moins exposées et plus valorisantes. En même temps, la mise en accusation plus fréquente de membres de l'élite économique et politique, la demande de réglementation et de sanctions, est susceptible de redorer le blason des juges. Les candidatures masculines au concours de la magistrature vont-elles augmenter ? Pour l'instant, il n'en est rien. En revanche, des magistrates s'illustrent dans les affaires sensibles, ce qui signifierait une reconnaissance de leur compétence et une neutralisation des différences de sexe. D'un point de vue global, elles progressent régulièrement vers les postes les plus élevés de la hiérarchie.

Pourtant, une stratégie visant à les discréditer ainsi que les avocates, consiste à les présenter comme juge et partie dans les affaires familiales. Selon Evelyne Sullerot, "aux yeux du père qui entre dans leur cabinet, même si leur arbitrage ne sera pas influencé par leur sexe, elles apparaissent comme des femmes"<sup>24</sup>. La sociologue ajoute que tous les spécialistes conviés pour donner un avis lorsqu'on délibère sur la garde des enfants sont des femmes, "avocates, assistantes sociales, psychologues, institutrices", ce qui signifie la "condamnation" par avance de l'infortuné mari et père. Nous n'entrerons pas dans un débat de fond sur le pouvoir des mères (Cadolle, 1998), nous constatons seulement que les femmes sont accusées de manquer d'objectivité, ce qui est moins fréquent pour les hommes (l'idée d'une neutralité masculine "essentielle" refait surface). Mais pourquoi les magistrates sont-elles sur-représentées parmi les juges pour enfants, les enseignantes dans les collèges et les avocates dans le droit de la famille (Le Feuvre et Walters, 1993) ?

<sup>24</sup> Evelyne Sullerot (1992), p. 266.

### **III. DIFFÉRENCIATION DES POSITIONS DANS LES PROFESSIONS LIBÉRALES : DÉVALORISATION SÉLECTIVE OU PLURALITÉ DES MODES D'EXERCICE ET DES CARRIÈRES ?**

#### *Féminisation chez les avocats et redéfinition des services*

La profession a subi un déclasserement à partir de l'entre-deux-guerres pour des raisons comparables à celui qui atteint les universitaires : les avocats ont joué un rôle politique sous la Troisième république, leur engagement libéral est bien connu ainsi que les limites de cet engagement (Karpik, 1995). Ils bénéficient à ce moment-là d'une situation matérielle confortable. Après la première guerre, leur condi-

<sup>25</sup> Karpik (1995), p. 206.

tion se dégrade, sous l'effet du "discrédit qui frappe les avocats parlementaires et toute la classe politique" dans un contexte de violence au niveau international et de crise économique<sup>25</sup>. Un nouveau type de professionnalité apparaît à partir des années cinquante, qui se caractérise par "une ouverture mesurée sur le marché des affaires". La profession conserve des aspects traditionnels conformes aux valeurs de l'Ordre (défense des "droits individuels" et des "libertés publiques", désintéressement) et s'adjoint de nouvelles activités plus proches des services que l'on rend à des clients et qui réclament des compétences très spécialisées en matière juridique, financière, économique. Le taux de féminisation augmente alors qu'une différenciation accrue des modalités d'exercice du métier est observable (la proportion de femmes au barreau de Paris s'élève à 20% en 1950, à 30% en 1970, à plus de 50% chez les jeunes avocats en 1995). Elles ne sont en rien responsables du changement, mais leurs modes d'insertion dans la profession reflètent la concurrence pour les positions les plus valorisées, détenues en majorité par des hommes. Les revenus des avocates sont en général plus bas, elles occupent plus souvent la position de collaboratrice et travaillent davantage à temps partiel. Nous voyons comment au sein d'une profession "masculine" à l'époque de sa gloire, la résistance au déclassement se manifeste par une tendance des hommes à investir les activités les plus lucratives ou les plus honorifiques. Ce phénomène de hiérarchisation, ou de dévalorisation sélective, est-il observable dans la profession médicale quand le seuil des 30% est atteint, avec de fortes disparités selon le mode d'exercice (libéral ou salarié) et la spécialité ?

<sup>26</sup> Cf. *Revue Française des Affaires Sociales*, La femme médecin, N° 3, juillet-septembre 1982, et Mme Le docteur Lefevre-Paul, p. 36.

### *Les médecins : l'enjeu de la spécialisation et du mode d'exercice*

Il faut attendre 1967 pour qu'une femme soit nommée au Conseil de l'Ordre<sup>26</sup>. Selon une étude réalisée sur un large échantillon de médecins (Herzlich et alii, 1993), "la féminisation ne s'est pas faite au détriment des hommes, elle accompagne une expansion globale du nombre des praticiens" (Paichler, 2001). Autrement dit, l'affaiblissement des contraintes qui pesaient sur les filles dans l'institution scolaire et familiale, explique leur entrée dans la profession. Les doctoresses nées entre 1900 et 1930 ressemblent aux autres femmes qui exercent une profession intellectuelle, au sens où elles ont une origine sociale plus élevée que leurs confrères ; leur mère a plus souvent fréquenté l'Université. Les conjoints, quand elles sont mariées, appartiennent aux caté-

gories supérieures et il n'est pas rare que les enfants deviennent à leur tour médecins. On ne peut dire, en résumé, que ces premières générations importent des traits qui fassent rougir l'ensemble du corps.

Entre 1980 et 1995, la proportion de femmes a presque doublé chez les médecins spécialisés, passant de 17,6% à 27,2%. Dans la mesure où 35,5% des spécialistes âgés de 30 à 39 ans en 1994 sont des femmes, la tendance observée se trouve confirmée. Chez les omnipraticiens, les effectifs sont plus faibles (20% pour l'ensemble, mais 29% chez les 30-39 ans). Pierre Bourdieu fait référence aux professions libérales dans un ouvrage publié en 1979, et laisse entendre qu'une féminisation accrue représente une menace pour le statut. Or, si l'on considère les voies d'accès au corps médical, la sélection à l'entrée des facultés depuis vingt ans est restée draconienne d'une part, les filles et les fils de cadres dominent très largement dans la population étudiante, d'autre part (Baudelot et al., 1981 ; MEN, 2000). Les bénéfiques réels et symboliques ont-ils baissé à partir du moment où les praticiens sont devenus plus nombreux<sup>27</sup> ?

La recherche collective citée plus haut évoque "un paysage médical en mutation" après la dernière guerre, soit une diversification des modes d'exercice des médecins. Par voie de conséquence, les carrières et le montant des revenus sont disparates. Les carrières "d'élite" s'opposent aux carrières "de base", la médecine générale se différencie de la médecine spécialisée, l'exercice libéral du salariat. Dans ce contexte, certaines catégories redoutent une dévalorisation mais, chez les libéraux, ce sont plutôt les généralistes, des hommes pour les trois quarts, qui expriment cette crainte. En effet, des dispositions officielles, comme la possibilité pour le patient de consulter directement un spécialiste, les placent dans une position subordonnée, appauvrissent leur rôle et leur tâche et peuvent avoir une incidence sur leurs revenus. D'une façon plus générale, si l'art du praticien (qui suppose initiative et inventivité, maîtrise des savoirs et va-et-vient entre la théorie et la pratique) occupe une position dominée par rapport au savoir du chercheur et à la compétence de l'expert, qui préconise des mesures mais ne s'engage pas dans l'acte (médical ou pédagogique), la valeur symbolique de la profession diminue. De surcroît, les médecins, comme les enseignants, sont surveillés, voire déconsidérés par les médias et en butte à des poursuites judiciaires. Le sexe est bien l'une des variables qui détermine les orientations dans un contexte où les opportunités se multiplient et où les distances se creusent. Toutefois, les femmes cherchent à se spécialiser, elles ne seraient donc pas aussi souvent confrontées que leurs

<sup>27</sup> Dans *Santé Sécurité Sociale* N° 5, 1982, une décroissance du nombre des diplômés après une augmentation entre 1965 et 1975 est annoncée. En 1991, il y a 296 médecins pour 100 000 habitants, ce qui correspond à la moyenne européenne, 47,7% ont moins de 40 ans, *Le Monde* 5 juin 1991, p. 13. Certains connaissent une baisse relative de revenus, mais le marché redeviendrait très favorable dans une dizaine d'années (Gazier, 1992).

confrères aux aléas de la médecine générale. Quant au problème des revenus, il est complexe car les "spécialistes de ville" dont le poly-exercice est faible se trouvent "en bas de l'échelle des revenus mensuels actuels", pendant que "les spécialistes d'élite" et les "hospitaliers" atteignent le sommet (Herzlich et al., 1993). Or, la situation des spécialistes femmes correspond au premier modèle, la seconde, plus lucrative, réunit essentiellement des hommes. Cette diversité et cette répartition sexuée, expliquent-elles que dans le milieu médical et dans les écrits qui portent sur la démographie du corps, on ne trouve pas une méfiance aussi forte par rapport à la féminisation (au sens quantitatif) que dans les autres professions examinées jusqu'à maintenant ? Si l'exercice libéral, le cumul des activités, le choix des spécialités les plus prestigieuses (cardiologie, chirurgie) restent une gageure pour une femme, les confrères n'ont pas lieu de s'inquiéter. Pourtant, des débats existent sur l'avenir de la profession, qui mêlent voix féminines et masculines. Les praticiennes, dès le début des années quatre-vingt, craignent que la féminisation ne s'accompagne, "comme on l'observe dans certains pays (de l'Est)" d'une "dévalorisation des fonctions et des rémunérations" (Lefevre-Paul, 1982). Ces porte-parole mettent l'accent aujourd'hui sur des inégalités, les postes d'encadrement étant accessibles aux femmes surtout dans la santé publique, hors médecins hospitaliers (le taux de féminisation atteint à peine 6% chez les Professeurs/Praticiens hospitaliers) (Picot, 1995). En outre, l'attrance pour le salariat, qui ne cesse de croître, fait dire aux professionnelles que l'exercice libéral n'est pas "adapté" aux femmes et ce thème est débattu dans les organisations représentatives où les hommes sont majoritaires. Ces derniers veulent bien reconnaître une spécificité aux femmes, ce serait une façon de s'accommoder, là comme ailleurs, de leur succès aux concours, mais à condition qu'elles ne provoquent pas un changement d'image du métier.

On observe deux types de réactions chez les hommes, démographes ou praticiens qui scrutent l'avenir. Tout d'abord, un discours sur la nécessaire prise en compte des "problèmes spécifiques" des femmes : elles choisissent le salariat, débutent tardivement, connaissent des interruptions de carrière, étant donné leur "désir de sécurité plus vif", qui "les pousse à éviter l'aventure que constitue toujours l'installation en clientèle privée" et leur condition de mère (Bui-Dang-Ha-Doan et Lévy, 1964). On saisit la logique du raisonnement qui conduit à entériner ces particularités et à prévoir un exercice féminin de la médecine, moins rémunérateur mais laissant du temps "libre" pour la sphère domestique.

Cette position est tenable aussi longtemps que les femmes restent très minoritaires, que le "caractère strictement libéral de la profession" n'est pas menacé et que la concurrence entre médecins (entre l'hôpital et la médecine de ville notamment) n'est pas trop aiguë.

Au cours des dernières décennies, une partie des médecins (les généralistes plus que les spécialistes, ceux qui occupent "les positions relativement dominées") se sentent "déclassés". Le mode d'exercice, fréquent chez les femmes, qui consiste à se réserver un jour de liberté, à s'associer, à travailler à temps partiel, apparaît comme une menace (Paichler, 2001). En effet, il contribue à banaliser le métier : que les médecins s'organisent pour vivre "comme tout le monde" est considéré par beaucoup d'entre eux comme l'indice d'une baisse de prestige. Un métier "masculin" (qui suppose une épouse dévouée et des revenus confortables) se verrait transformé en métier "féminin", aux horaires et aux revenus limités, de plus en plus contrôlé par l'Etat. Comme nous l'avons laissé entendre, la réalité est plus complexe car des salariées peuvent atteindre un niveau de rémunération plus élevé que des généralistes et des spécialistes femmes cumulent un bon niveau de revenus et une souplesse dans l'organisation de leur temps. Néanmoins, des questions cruciales sont soulevées à l'occasion des discussions ou des polémiques entre praticiens. Les femmes revendiquent l'amélioration de la couverture maternité des indépendantes, dénoncent l'augmentation des cotisations retraite, acceptable pour les hauts revenus mais pénalisante pour les professionnelles, qui gagnent, dans l'ensemble, moins que leurs confrères et gèrent plus souvent un cabinet à temps partiel<sup>28</sup>. Il semble que deux objectifs sont poursuivis en même temps, parvenir à une égalité avec les hommes en occupant "des postes à haut niveau de responsabilité", ce qui nécessiterait "la modification des modalités des concours... des quotas dans l'attribution des divers postes médicaux"<sup>29</sup> et faire reconnaître une spécificité féminine, non seulement par rapport aux modes d'exercice, mais encore du point de vue des compétences. La présidente de l'AFFM rappelle que l'association, fondée en 1920, "visait aussi à porter sur la science médicale un regard nouveau, avec une sensibilité différente, notamment dans les domaines privilégiés de la santé des femmes et des enfants". Si la gynécologie, la dermatologie, la pédiatrie "sont particulièrement prisées" à l'heure actuelle, c'est "parce qu'elles permettent au praticien (femme) d'exprimer toute sa sensibilité féminine". En résumé, la souffrance et les besoins des patients, dans certains cas, seraient mieux pris en compte par les femmes. Plusieurs scénarios

<sup>28</sup> Dr. Nathalie Leuger-Ferrand, Revue *Femmes Chirugiens Dentistes*, 1995, N°4-5, p. 9.

<sup>29</sup> Dr. Mechelany-Leroy, Présidente de l'Association Française des Femmes Médecins, *Impact Médecin Hebdo*, 2000, N° 483, p. 48.

sont suggérés, volontairement ou non : les praticiennes s'intégreraient dans un paysage contrasté, les unes "choisissant" les situations qui laissent une marge de manœuvre pour "concilier" vie personnelle et professionnelle, les autres exerçant sur un mode masculin, qui exige une grande disponibilité, des ressources pour payer des aides, le partage des responsabilités domestiques. Parallèlement, des hommes accorderaient leur préférence aux situations "féminines", souhaiteraient avoir du temps libre et s'investiraient plus que leurs confrères "hypermasculins" dans la vie familiale. On glisse vers une acception qualitative de la féminisation, connotée de façon négative ou positive selon les intérêts et les conceptions défendus.

\* \*  
\*

En résumé, des phénomènes de concurrence entre les classes et entre les sexes déterminent une vision négative de la féminisation ; être un homme constitue de moins en moins un avantage face à des collègues décidées à utiliser leur capital scolaire et social dans une activité très qualifiée. Par ailleurs, les plaintes sur la dévalorisation des professions, si elles se trompent de cible, ne sont pas toujours sans fondement. Il semble que toutes les professions supérieures connaissent des transformations, à des degrés divers. Les cadres d'entreprises, dont les schémas de carrière se distinguent de ceux qui prévalent dans la fonction publique ou les professions libérales, ne sont pas épargnés, on parle même de "déstabilisation" du groupe (Bouffartigue et Gadéa, 2000). La durée du travail a augmenté, là aussi, et les bénéfices escomptés sont devenus plus aléatoires. En conséquence, la féminisation questionne les hommes, non seulement sur le plan symbolique, mais encore d'un point de vue pratique car il faut faire des choix et mettre en œuvre des stratégies qui comportent des coûts et des risques (Laufer, 2001). Ce dilemme n'est pas nouveau pour les femmes cadres, confrontées aux définitions traditionnelles de la féminité, dans l'organisation et dans la famille (Huppert-Laufer, 1982). Les unes se situent dans une perspective de neutralisation du genre (faut-il voir là un progrès, ou une acceptation du masculin neutre ?) (Le Feuvre, 2001) et cherchent à conquérir les positions les plus enviées, si elles disposent d'atouts suffisants. Leurs succès sont indéniables, même si les dirigeantes, dans le public et dans le privé, sont encore rares. D'autres utilisent des compétences féminines dans une carrière promotionnelle, ce qui implique, parfois, de rompre

avec une conception traditionnelle de la mère de famille. D'autres encore adoptent un mode d'exercice de la fonction qui implique des renoncements du point de vue de la mobilité professionnelle, mais permet d'assumer plusieurs rôles (on songe, par exemple, à l'attention portée à la vie scolaire des enfants et à leur "épanouissement" physique et intellectuel). Si l'on se place d'un point de vue statistique, les hommes sont encore nombreux à investir les lieux qui garantissent les meilleurs profits et à jouer sur les inégalités qui subsistent dans la sphère domestique. L'accès des femmes à des postes élevés et les changements dans les relations professionnelles vont-ils les inciter, paradoxalement, à s'écarter des modèles masculins et à contribuer, par là-même, à la remise en question d'un principe "immuable" de différenciation sociale ?

## **BIBLIOGRAPHIE**

- BACHRACH Susan, 1987, "La féminisation des PTT au tournant du siècle", *Le Mouvement social*, N° 140, juillet-septembre, pp. 69-87.
- BATTAGLIOLA Françoise, 2000, *Histoire du travail des femmes*, Paris, La Découverte, Coll. Repères.
- BAUDELOT Christian et ESTABLET Roger, *L'École capitaliste en France*, Paris, Maspero, 1971.
- BAUDELOT Christian, BENOIEL Robert, CUKROWICZ Hubert et ESTABLET Roger, 1981, *Les étudiants, l'emploi, la crise*, Paris, Maspero.
- BEJIN André et MORIN Edgar, 1976, Introduction au N° 25 de *Communications*, La notion de crise, pp. 1-3
- BERGER Ida, 1979, *Les instituteurs d'une génération à l'autre*, Paris, PUF.
- BERRIOT-SALVADORE Evelyne, 1991, "Le discours de la médecine et de la science" in *Histoire des femmes XVIe-XVIIIe siècles*, Duby Georges et Perrot Michelle (dir.), Paris, Plon, pp. 359-395.
- BODIGUEL Jean-Luc, 1991, *Les Magistrats, un corps sans âme ?* Paris, PUF.
- BOIGEOL Anne, 1989, "La formation des magistrats : de l'apprentissage sur le tas à l'école professionnelle", *Actes de la recherche en sciences sociales* N° 76/77, mars, pp. 49-64.
- BOIGEOL Anne, 1993, "La magistrature française au féminin : entre spécificité et banalisation", *Droit et Société*, N° 25, pp. 489-523.
- BOIGEOL Anne, 1996, "Les femmes et les cours. La difficile mise en œuvre de l'égalité des sexes dans l'accès à la magistrature", *Genèses* N° 22, pp.107-129.
- BOIGEOL Anne, 1997, "Les Magistrats de l'ordre judiciaire : des femmes d'autorité", *Les Cahiers du Mage* 1/97, pp. 25-35.
- BOUFFARTIGUE Paul et GADEA Charles, 2000, *Sociologie des cadres*, Paris, La Découverte, Coll. Repères.
- BOURDIEU Pierre, 1979, *La Distinction*, Paris, Minuit.
- BROCCOLICHI Sylvain et OEUVRARD Françoise, 1993, "L'engrenage" in Bourdieu P. (dir.), *La misère du monde*, pp. 639-648.

- BUI-DANG-HA-DOAN Jean et R.-LEVY Danièle, 1964, "Les femmes dans la Médecine et les professions libérales", *Cahiers de Sociologie et de Démographie médicales*, IV<sup>e</sup> année N° 4, pp. 123-135.
- CACOUAULT Marlaine, 1987, "Prof, c'est bien... pour une femme ?", *Le Mouvement Social* N° 140, pp. 107-119.
- CACOUAULT-BITAUD Marlaine, 1998, "Egalité formelle et différenciation des carrières chez les enseignants du second degré", *La Revue de l'IRE*, N° 29, pp. 95-129.
- CACOUAULT-BITAUD Marlaine, 1999, "Professeur : une profession féminine ? Eléments pour une approche socio-historique", *Genèses* N° 36, pp. 92-115.
- CADOLLE Sylvie, 1998, "La complexification des trajectoires familiales et le pouvoir des mères", *La Mazarine*, décembre, pp. K045-K051.
- CAREIL Yves, 1998, *De l'école publique à l'école libérale*, Presses Universitaires de Rennes.
- CHAPOULIE Jean-Michel, 1987, *Les professeurs de l'enseignement secondaire*, Paris, MSH.
- CHARLES Frédéric, 1984, *Instituteurs : un coup au moral !* Paris, Ramsay.
- DELHOME Danielle, GAULT Nicole et GONTHIER Josiane, 1980, *Les premières institutrices laïques*, Paris, Mercure de France.
- DEROSIERES Alain, GOY Alain et THEVENOT Laurent, "L'identité sociale dans le travail statistique", *Economie et Société*, N° 152, pp. 55-80.
- DAUPHIN Cécile, 1991, "Femmes seules", Duby Georges et Perrot Michelle (dir.) *Histoire des femmes, le XIX<sup>e</sup> siècle*, pp. 445-459.
- FRUSTA-GISSLER Dominique et LEGAGNEUX Michel, 1994, "Revalorisation de la fonction enseignante dans le second degré", *Education et Formations* N° 37.
- GARDEY Delphine, 1999, "Mécaniser l'écriture et photographier la parole. Utopies, monde du bureau et histoire de genre et de techniques", *Annales, Histoire, Sociétés*, n° 3, pp. 587-614.
- GAZIER Bernard, 1992, *Economie du travail et de l'emploi*, Paris, Dalloz.
- GUILLAUMIN Colette, 1981, "Femmes et théories de la société", *Sociologie et Sociétés*, Vol. XIII, N° 2, octobre, pp. 19-31.
- HERTIER Françoise, 1996, *Masculin/Féminin*, Paris, Odile Jacob.
- INSEE, 1995, *Les femmes*, Coll. Contours et caractères.
- HERZLICH Claudine, BUNGENER Martine, PAICHELER Geneviève, ROUSSIN Philippe et ZUBER Marie-Claude, 1993, *Cinquante ans d'exercice de la médecine en France*, Paris, INSERM.
- HUPPERT-LAUFER Jacqueline, 1982, *La féminité neutralisée ? Les femmes cadres dans l'entreprise*, Paris, Flammarion.
- JONCKERS Danièle, CARRÉ Renée et DUPRÉ Marie-Claude, 1999, *Femmes plurielles*, Paris, MSH.
- KAMENSKI Martial, 1995, *Les femmes dans les professions libérales*, Paris, Délégation interministérielle aux professions libérales.
- KARPIK Lucien, 1995, *Les avocats*, Paris, Gallimard.
- LAUFER Jacqueline et FOUQUET Annie, 2001, "Les cadres à l'épreuve de la féminisation" in Bouffartigue Paul (dir.) *Cadres : la grande rupture*, Edition La Découverte, à paraître.
- LE FEUVRE Nicky, (2001), "La féminisation des professions médicales : voie de recomposition ou de transformation du "genre" ? in AIACH P. et CEBE D. (dir.), *Femmes et hommes dans le champ de la santé*, Rennes, ENSP.



LE FEUVRE Nicky et WALTERS Patricia, 1993, "Egales en droit ? La féminisation des professions juridiques en France et en Grande-Bretagne", *Sociétés Contemporaines*, N° 16, pp. 41-62.

LEFEVRE-PAUL Tina (dir.), "Figures du passé, promotion dans la médecine", *Revue Française des Affaires Sociales*, La femme médecin, n° 3, juillet-septembre, 1982.

LEGER Alain, 1983, *Enseignants du secondaire*, Paris, PUF.

LEVI-STRAUSS Claude, 1958, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon.

MAYEUR Françoise, 1977, *L'enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

MARUANI Margaret, 2000, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, Coll. Repères.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, 2000, *Repères et références statistiques*.

MOSCONI Nicole, 1994, *Femmes et savoir*, Paris, L'Harmattan.

OZOUF Jacques, 1973, *Nous, les maîtres d'école*, Paris, Gallimard, Coll. Archives.

PAICHLER Geneviève, 2001, "Carrières et pratiques des femmes médecins en France (1930-1980) : portes ouvertes ou fermées ?" in AIACH P. et CEBE D. (dir.), *op.cit.*

PERROT Michelle, 1987, "Qu'est-ce qu'un métier de femme ?", *Le Mouvement Social*, N° 140, pp. 3-8.

PICOT Geneviève, 1995, "Les femmes médecins ou l'accès des femmes à une profession traditionnellement masculine", *Les Cahiers du Gedisst* N° 13, pp. 73-84.

PORTIS Larry, 1991, "Sexe, moralité et ordre social dans la sociologie de Durkheim", *L'Homme et La Société* N° 99-100, pp. 67-77.

PROST Antoine, 1968, *L'Enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin.

SINGLY DE François, 1993, "Les rivalités entre les genres dans la France contemporaine", in Duby Georges et Perrot Michelle, *Femmes et Histoire*, Paris, Plon, pp. 132-145.

SULLEROT Evelyne, 1992, *Quels pères ? Quels fils ?*, Paris, Fayard.

THUILLIER Guy, 1988, *Les femmes dans l'administration depuis 1900*, Paris, PUF.

